



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

« Phase d'appel à candidatures »

Travaux de création de réseaux de chaleurs, de sous-stations et de chaufferies dans le cadre du projet global de développement des réseaux de la Métropole du Grand Nancy

Marché passé selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3 et R.2124-4 du code de la commande publique.

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE ET DEFINITIONS DES NOTIONS	2
2. OBJET DU MARCHÉ.....	2
2.1. INTITULE DE LA CONSULTATION.....	2
2.2. TYPE DE MARCHÉ.....	2
2.3. ALLOTISSEMENT	2
2.4 VARIANTES.....	3
3. GROUPEMENTS	3
4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
4.1. TYPE DE PROCEDURE	3
4.2. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	3
4.3. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DE L'ENTREPRISE	3
4.4. MODALITES DE REMISE DE LA CANDIDATURE.....	4
5. AUTRES RENSEIGNEMENTS	4
5.1. Questions lors de la phase d'APPEL A CANDIDATURES	4
5.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	5
5.3. VOIES DE RECOURS.....	5



Travaux de création de réseaux de chaleurs, de sous-stations et de chaufferies dans le cadre du projet global de développement des réseaux de la Métropole du Grand Nancy

Mars 2024

1. IDENTIFICATION DE L'ENTITE ADJUDICATRICE ET DEFINITIONS DES NOTIONS

Dans le cadre du projet global de développement des réseaux de chaleur de la Métropole du Grand Nancy, des travaux doivent être réalisés.

Il est notamment prévu de réaliser des travaux de création de chaufferies, de sous-stations de réseaux de distribution de chaleur.

En tant qu'Entité Adjudicatrice, la société ESTIA a confié à la société Dalkia, prise en son Etablissement EST situé 6 rue des Trézelots – BP 33034, PULNOY, 54272 ESSEY-LES-NANCY Cedex, un contrat de maîtrise d'ouvrage délégué c'est donc à ce titre que la société Dalkia (ci-après désignée « le client ») procède à la présente consultation

Il convient de préciser les notions suivantes :

- Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est un dossier transmis à l'Entreprise par le Client. Il comporte les pièces nécessaires à la consultation des Entreprises à un marché.

La consultation se décompose en deux phases :

- Phase d'appel à candidatures
- Phase de remise des offres avec négociation

2. OBJET DU MARCHÉ

2.1. INTITULE DE LA CONSULTATION

La présente procédure avec négociation, en application des articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du code de la commande publique, porte sur la réalisation de travaux de création de chaufferies, de sous-stations de réseaux de distribution de chaleur.

Cette procédure s'organise en deux phases successives : une phase de présélection des candidats et une phase de remise des offres avec négociation.

2.2. TYPE DE MARCHÉ

Marché de travaux.

2.3. ALLOTISSEMENT

Le présent marché est alloti.

Le présent marché se décompose, des lots comme suit (détail des prestations sommaire et non limitatif) :

LOT 7-0 : CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT CLÉ EN MAIN (FUTURE CHAUFFERIE BIOMASSE À TOMBLAINE - GROS ŒUVRE, SECOND ŒUVRE...) DANS LE CADRE DU PROJET GLOBAL DE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY

Chaque entreprise peut présenter une offre sur un ou plusieurs lots

	<p align="center">Travaux de création de réseaux de chaleurs, de sous-stations et de chaufferies dans le cadre du projet global de développement des réseaux de la Métropole du Grand Nancy</p>	<p align="center">Mars 2024</p>
---	--	---------------------------------

2.4 VARIANTES

La proposition de variante est autorisée pour tous les lots du présent marché, selon les modalités définies dans le cahier des charges

La remise d'une offre de base est obligatoire. A défaut, la ou les variantes ne seront pas prises en considération.

3. GROUPEMENTS

Les candidats ne peuvent présenter une offre que, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un groupement. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

En cas de groupement, le client impose pour l'exécution du marché la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire

Sauf défaillance de l'un des membres du groupement légalement justifiée auprès du client les candidats sont informés que la composition du groupement définie au moment de la candidature ne pourra être modifiée.

4. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4.1. TYPE DE PROCEDURE

Marché passé selon la procédure avec négociation en application des articles L.2124-3 et R.2124-4 du code de la commande publique.

4.2. INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le Client, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions des articles L.2112-2 à L.2112-4 du code de la commande publique en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Par conséquent, l'Entreprise attributaire pourrait se voir imposer de réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'ensemble des lots ne sera pas forcément pas nécessairement concerné par cette clause d'insertion sociale.

Si tel est le cas, cette information sera précisée lors du lancement de la phase d'appel de remise des offres.

4.3. JUSTIFICATIFS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise devra indiquer précisément le ou les lots pour le(s)quel(s) elle soumissionne. Elle présentera la liasse de documents à produire pour chaque lot.

	<p align="center">Travaux de création de réseaux de chaleurs, de sous-stations et de chaufferies dans le cadre du projet global de développement des réseaux de la Métropole du Grand Nancy</p>	<p align="center">Mars 2024</p>
---	--	---------------------------------

Documents à produire à l'appui de la ou des candidature(s) par l'Entreprise :

- Lettre de candidature – DC 1 (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;
- Déclaration du candidat – DC 2 (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ;

4.4. MODALITES DE REMISE DE LA CANDIDATURE

La candidature sera remise par le candidat par voie électronique sur le profil du Client à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr.

Le Client qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous, conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique.

A la fin de ce délai, si le dossier de candidature demeure incomplet, la candidature ne sera pas retenue.

**Date et heure limites de réception de la candidature :
VENDREDI 5 AVRIL 2024 à 17h30**

La candidature qui serait remise après les dates et heures fixées ci-dessus ne sera pas retenue.

Chaque Entreprise sera informée, par courriel, de l'issue donnée à sa candidature et seuls les candidats retenus recevront le DCE et seront invités à remettre une offre.

Le Client se réserve toutefois la possibilité d'arrêter la procédure à tout moment, les Entreprises ne pouvant prétendre à aucune indemnité.

5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1. QUESTIONS LORS DE LA PHASE D'APPEL A CANDIDATURES

L'Entreprise pourra poser ses questions, jusqu'à cinq jours avant la date limite de dépôt de la candidature, via la plateforme marchés sécurisés par écrit (www.marches-securises.fr).

Les réponses aux questions concernant la procédure ou les documents de la consultation sont adressées sur le profil du Client à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr.



Travaux de création de réseaux de chaleurs, de sous-stations et de chaufferies dans le cadre du projet global de développement des réseaux de la Métropole du Grand Nancy

Mars 2024

5.2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Sur le profil du Client à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique et administratifs peuvent être obtenus :

Par question posée sur le profil du Client à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr

5.3. VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal territorialement compétent : *Tribunal judiciaire de Nancy
Cité judiciaire
Rue du Général Fabvier
54035 NANCY CEDEX
Télécopie : +33 3 83 90 85 00
Téléphone : +33 3 83 27 49 84
En ligne <http://www.justice.gouv.fr/>*

Référé précontractuel (susceptible d'être initié depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat) – Articles 1441-1 et suivants du Code de procédure civile et articles 2 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Référé contractuel (susceptible d'être initié dès la conclusion du contrat et dans un délai de 31 jours suivant la publication au Journal officiel de l'Union européenne d'un avis d'attribution du contrat). En l'absence de la publication d'avis ou de la notification mentionnées à l'alinéa qui précède, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. – Article 1441-3 et suivants du Code de procédure civile et article 11 et suivants de l'ordonnance n° 2009-515 du 07 mai 2009 relative aux procédures de recours applicables aux contrats de la commande publique.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal judiciaire de Nancy, Cité judiciaire, Rue du Général Fabvier, 54035 NANCY CEDEX, Télécopie : +33 3 83 90 85 00, Téléphone : +33 3 83 27 49 84, En ligne <http://www.justice.gouv.fr/>.